

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Natasha Lebel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/160df0258b6e3cbb053f7588>

Date d'obtention : 2023-11-29 19:09:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est avantageux d'utiliser la trousse d'intervention SEXTO pour répondre à mes questionnements, mais aussi pour me guider dans mes interventions. Les questions de la trousse sont bien réfléchies et c'est un merveilleux outil à utiliser pour bien comprendre la situation et les intentions des jeunes impliqués dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens mieux outillé pour venir en aide dans le domaine du sexting. J'apprécie que les interventions soient uniformisées par la trousse SEXTO. Les interventions vont pouvoir se faire plus rapidement. Étant donné que nous sommes plusieurs à mon école à avoir fait la formation, si jamais j'ai un questionnement ou vis et versa, je vais pouvoir compter sur mon équipe pour m'aider. Nous allons travailler dans la même direction et cela est sécurisant tant pour les membres du personnels que pour les élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne cherche pas à voir les photos. Les informations recueillis dans la trousse SEXTO sont suffisantes. Je veille à ne pas porter de jugement et à apporter l'aide nécessaire. Je ne suis pas mandataire de la police. Je me réfère à la police lorsque c'est une situation qui ne découle pas de mon ressort dans le milieu scolaire, mais je demeure à l'affut de l'aide que je peux apporter pour que le jeune se sente bien et en sécurité. Je m'assure qu'il n'y ait pas de répercussions à l'école.